

**BNP Paribas Cardif étudie le refinancement de ses obligations
subordonnées perpétuelles à taux fixe / taux variable d'un montant
de 1.000.000.000 EUR
(ISIN : FR0012329845) (les « Obligations »)**

Paris, le 28 octobre 2025

À la suite d'une notification de remboursement relative aux Obligations, le 10 octobre 2025, BNP Paribas Cardif, filiale d'assurance du groupe BNP Paribas, procédera au remboursement intégral des Obligations le 25 novembre 2025.

Dans ce contexte, BNP Paribas Cardif annonce avoir mandaté BNP Paribas afin d'étudier les possibilités de refinancement des Obligations avec des instruments perpétuels sans option de remboursement anticipé avant 10 ans, libellés en euros, sous réserve des conditions de marché.

AVIS IMPORTANT

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT À UNE PERSONNE AMÉRICAINE (TEL QUE DÉFINI DANS LA RÉGLEMENTATION S DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933, TELLE QUE MODIFIÉE (LE « SECURITIES ACT »)) OU À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DANS SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS (Y COMPRIS PUERTO RICO, LES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES, GUAM, LES SAMOA AMÉRICAINES, L'ÎLE DE WAKE ET LES ÎLES MARIANNES DU NORD), DANS TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU DANS LE DISTRICT DE COLUMBIA, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ IL EST ILLÉGAL DE PUBLIER, DIFFUSER OU DISTRIBUER CETTE ANNONCE.

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les obligations offertes ne pourront être vendues aux Etats-Unis que si elles sont enregistrées en vertu du Securities Act ou si elles sont exemptées d'enregistrement. L'offre des obligations décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre du Securities Act. En conséquence, toute offre ou vente des obligations ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.

Ce document ne constitue pas une offre de rachat ou la sollicitation d'une offre de vente ou d'achat de toute valeur mobilière, y compris les obligations. Ce document ne constitue pas un avis de remboursement des obligations.

La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne peut pas être diffusé au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

L'offre et la vente des obligations seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement UE 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus ou une offre au public.

L'offre et la vente des obligations seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement Prospectus UK de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus, en ce qu'il fait partie du droit national du Royaume-Uni en vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018* (le « **Règlement Prospectus UK** ») ou une offre au public.

La promotion des obligations au Royaume-Uni est restreinte par le *Financial Services and Markets Act 2000* (le « **FSMA** »), par conséquent, les obligations ne feront pas l'objet de publicité au public au Royaume-Uni. Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes (i) situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'« **Ordonnance** ») (iii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance, ou (iv) étant des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **personnes concernées** »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.

A propos de BNP Paribas Cardif

BNP Paribas Cardif, un leader mondial des partenariats en bancassurance, propose à ses assurés des produits et services qui leur permettent de réaliser leurs projets, tout en se prémunissant contre les aléas de la vie. BNP Paribas Cardif souhaite avoir un impact positif sur la société et rendre l'assurance plus accessible. L'entreprise, filiale assurance de BNP Paribas, s'appuie sur un business model unique fondé sur le partenariat. L'assureur crée des offres pour plus de 500 partenaires distributeurs dans des secteurs variés (banques et institutions financières, acteurs de l'automobile, de la grande distribution, des télécommunications...) ainsi que pour des conseillers en gestion de patrimoine et courtiers qui en assurent la commercialisation auprès de leurs clients. Présent dans 30 pays avec des positions fortes en Europe, Asie et Amérique latine, BNP Paribas Cardif est devenu un spécialiste mondial de l'assurance des personnes, le leader mondial en assurance emprunteur* et un acteur majeur du financement de l'économie. 9 000 collaborateurs dans le monde participent à la réalisation d'un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 36,4 milliards d'euros en 2024.

Retrouvez les actualités de BNP Paribas Cardif sur LinkedIn, X ou sur www.bnpparibascardif.com

*Source : Finaccord – 2024

Contacts presse

Géraldine Duprey +33 6 31 20 11 76 - geraldine.duprey@bnpparibas.com

Fanny Vidal + 33 6 50 89 88 48 - fanny.1.vidal@bnpparibas.com

Léa Constantin + 33 6 66 85 54 95 - lea.constantin@bnpparibas.com